

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 septembre 2016 relatif aux décisions de titularisation des ingénieurs du génie sanitaire promotion 2015

NOR : AFSR1630774A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire, notamment les articles 8 et 9;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 relatif à la formation des ingénieurs du génie sanitaire, notamment les articles 4 et 5;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2016 portant composition du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire;

Vu la décision du jury en date du 6 septembre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Les ingénieurs du génie sanitaire stagiaires dont les noms suivent sont déclarés aptes à être titularisés à compter du 1^{er} septembre 2016, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date :

AUSTRUY	Élodie
CUZIN	Ysaline
DASSONVILLE	Fabrice
MONIOT	Stéphanie
REBEILLE	Florence
ZUMBO	Betty

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 septembre 2016.

Le chef du bureau de la formation,
A. MYDLARZ